

# Procédure de saisine de la MDPH



Maison Départementale des Personnes Handicapées

Réalisation : 23/10/2019

Page 1/2



L'équipe éducative est réunie par le directeur d'école. Elle dresse un état des lieux et permet la rédaction du **GEVASco** première demande.



**GevaSco**

Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation

1



2

Les parents retirent le dossier à la MDPH.  
Ils doivent joindre le GEVASco et compléter le dossier avec divers documents.



La famille a 4 mois après la date de l'équipe éducative pour envoyer le dossier



**Dossier MDPH**



MDPH



La MDPH réceptionne le dossier et demande au besoin des documents supplémentaires



3



Quand le dossier est complet, la famille reçoit un **accusé de réception**.

Délai : entre 1 et 2 semaines



**Accusé de réception du dossier complet**



Au sein de la MDPH, le dossier est soumis à l'évaluation de l'EPE.

**EPE**

Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation



4

Suite page 2/2